Numéro 146
Vendredi 24 janvier 2020

Parti socialiste
du Valais romand

le peuple.VS

Edito | Socialistes, par conviction d'abord !

Barbara Lanthemann, présidente du PSVR, députée au Grand Conseil

La vitalité d'un parti politique se mesure en premier lieu à la participation de ses membres. C'est-à-dire tout d'abord qu'un parti n'existe pas si les membres ne se sentent pas pris en compte, écouté·e·s ou compris·e·s.

Les structures d'un parti doivent servir à définir les tâches des un·e·s et des autres. Ainsi, les sections ont-elles un rôle essentiel à jouer. Elles permettent à des personnes qui partagent une même vision de la société, une même conception politique, de se regrouper et de mener ensemble les actions qui doivent permettre à cette conception de se réaliser au plus proche de la population, soit dans les communes.

Nous sommes évidemment dans la théorie. Il n'est hélas pas chose aisée que de concrétiser une politique socialiste dans notre quotidien. Pourtant, vous êtes nombreuses et nombreux à vous atteler à cette tâche, depuis plus ou moins longtemps. Président·e de section, caissier·ère, secrétaire, élu·e au conseil communal ou général, vous avez apporté ces quatre dernières années votre pierre à l'édifice.

Cette année 2020 sera fortement impactée par les élections communales. Partout, les sortant·e·s, les candidat·e·s, les membres de comité seront sollicité·e·s.

Le Parti socialiste n'est pas un logo ou un concept. Il regroupe une multitude de personnes qui placent l'Humain au centre et s'engagent pour une société sociale, solidaire et équitable. Les Gens du peuple, les ouvriers·ère·s, les entrepreneur·euse·s, les soignant·e·s, les aidant·e·s, les étudiant·e·s et les apprenti·e·s, les retraité·e·s, et j'en oublie certainement. Toutes et tous qui se sont un jour reconnu·e·s sous cette bannière à la rose devraient s'en souvenir : être socialiste justifie bien qu'on lève la tête et le poing quelques fois, fièrement, et qu'on affirme avec conviction que ce n'est pas le hasard qui nous a conduit·e·s jusque-là. Qu'au-delà des stratégies et des alliances, il y a, tout d'abord, une conviction qu'il nous faut affirmer haut et fort !

À toutes celles et tous ceux qui s'engagent au nom de la Rose, un immense merci !

Page 2
La Tribune d'Esther Waeber-Kalbermatten : Pour la protection des minorités

Page 4
La jeune garde : Champagne, votations, élections : voilà la recette pour 2020 !

Pages 6 et 7
Le dossier du Peuple.vs : Votations fédérales du 9 février

La Tribune d'Esther Waeber-Kalbermatten, Conseillère d'État |

Pour la protection des minorités

Selon la Constitution fédérale, personne en Suisse ne peut être discriminé en raison de son mode de vie, donc pas non plus en raison de son orientation sexuelle. Toutefois, actuellement, la protection des personnes sur la base de leur orientation sexuelle est insuffisante. Afin d'améliorer la protection du droit pénal, nous votons donc sur l'extension de la norme pénale antiraciste pour y inclure l'orientation sexuelle, ce qui devrait interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

Le code pénal suisse protège les personnes contre diverses formes de discrimination. Par exemple, le fait de rabaisser publiquement une personne ou un groupe de personnes sur la base de leur race, de leur ethnie ou de leur religion en faisant des déclarations ou en posant des actes constitue déjà une infraction pénale. L'article 261bis du code pénal a permis de lutter contre le racisme, de mettre en place des programmes d'information et de prévention.

Pour moi, l'extension de la norme pénale antiraciste en y incluant l'orientation sexuelle est logique car notre société est fondée sur la dignité humaine, l'interaction respectueuse des uns avec les autres, la liberté et la tolérance. Lorsque ces principes ne sont pas garantis,

il doit être possible de se protéger et de faire valoir ses droits à cet égard.

La modification de la norme pénale est également équilibrée. L'expression d'une opinion factuelle est toujours possible. Il est important que la critique reste autorisée, par exemple dans les discussions politiques. Ceux qui restent respectueux ne risquent pas d'être punis. Cependant, ce qui est interdit est ce qui porte gravement atteinte à l'essence même de la dignité humaine. Les incitations à la haine, à la discrimination et au dénigrement de personnes ou de groupe de personnes sont sanctionnées. Les discours de haine et le dénigrement ne doivent pas être protégés.

Je suis heureuse que la protection des minorités soit l'un des piliers de notre démocratie. Nous le prouverons une fois de plus le 9 février 2020 et nous dirons **Oui pour une protection contre les discriminations.**

Lutte contre les discriminations | Pensez à votre enfant

Le 9 février prochain, nous votons pour pénaliser l'homophobie. Ainsi, si cette loi est acceptée, les propos et actes homophobes et « biphobes » publics seront illégaux et condamnables par la loi.

Pensez, quand vous rentrerez ce soir dans vos foyers, à votre enfant. Peu importe son âge, il est possible qu'il soit homosexuel ou bisexuel; vous n'avez aucun rôle à jouer dans ce fait et dans la découverte de l'attirance de votre enfant, pas plus que lui/elle n'aura choisi ses sentiments. Par contre, tôt ou tard, votre enfant va faire face à la société avec cette réalité. Et ce sera difficile.

Hélas, je ne connais aucune personne homosexuelle qui n'ait pas subi, une fois dans sa vie, la conséquence d'actes homophobes plus ou moins avoués. À l'école, on entend beaucoup l'insulte de « pédé »; dans le monde du travail, on est jugé en regard de son orientation sexuelle; dans la rue, on est regardé si l'on tient la main de son copain ou sa copine. Et des agressions verbales et physiques, il y en a dans la famille et dans la rue. Souvent, d'ailleurs, à l'abri des regards.

Repensez à votre enfant, en rentrant ce soir chez vous. Une potentielle victime de stéréotypes ou d'agressions et qui lira, aujourd'hui ou plus tard dans sa vie, que l'on veut interdire l'homophobie... Imaginez le soulagement! Cela ne va pas stopper d'un coup toute forme d'homophobie, mais elle sera considérée comme injustifiée et injustifiable.

Jusqu'à ce jour, elle est non seulement acceptée mais a des conséquences, au regard du taux de suicide des personnes homosexuelles et bisexuelles, 2 à 5 fois plus élevé que pour les hétérosexuels. Je suis persuadé qu'une telle loi peut aider un enfant ou un adolescent à se sentir mieux dans sa peau en cas de doutes, et à se sentir plus en sécurité qu'il n'a pu l'être jusqu'à aujourd'hui.

Alors n'oubliez pas, en rentrant chez vous ce soir, que votre enfant vous écoute vous et la société qui l'entoure. Il ou elle attend que vous vous débarrassiez de vos préjugés et vos stéréotypes, a besoin que vous lui posiez la question « As-tu une copine ou copain en ce moment ? » et que vous apportiez votre soutien à la construction de son identité... mais a aussi et surtout besoin que vous votiez OUI à la pénalisation de l'homophobie le 9 février prochain. C'est un acte symbolique mais pas seulement; il sera utile lorsqu'il faudra rappeler aux homophobes que leurs propos ne sont plus considérés comme normaux et acceptables, qu'ils blessent et tuent, et qu'ils peuvent être condamnés pour ça.

Et si votre enfant n'est pas homosexuel, ce sera le cas d'un voisin, d'un ami, d'un cousin, d'un proche. Il y a des gens à protéger contre la haine tout autour de nous. Alors n'oubliez pas de voter, pour tous ces enfants qui nous écoutent et prennent exemple sur le comportement des adultes qui les entourent. Ces enfants vous seront reconnaissants. Suivant leur âge, peut-être que certains vous demanderont dans quelques années : « Dis, qu'as-tu voté en 2020 lorsque les Suisses se sont prononcés sur la pénalisation de l'homophobie ? »

Romain Pilloud,
vice-président du Parti socialiste de Montreux

La Voix du Parlement | Réforme fiscale cantonale

Le 19 mai dernier la population suisse acceptait massivement, à plus de 66%, la réforme fiscale des entreprises RFFA. Cette réforme a permis de rendre notre système fiscal conforme aux exigences internationales en mettant fin à l'inégalité de traitement entre l'imposition des multinationales et celle des entreprises nationales.

Par rapport à la réforme de l'imposition des entreprises III, combattue en son temps par le PS, de nombreuses améliorations ont été réalisées, avec surtout l'apport de financements annuels à l'AVS s'élevant à deux milliards de francs.

C'est en lien avec ces améliorations que le PSVR a soutenu le projet RFFA au niveau national en expliquant que tout l'enjeu résiderait autour des réformes mises en œuvre dans les cantons avec, notamment, la fixation des taux d'imposition. Et aujourd'hui, nous y sommes ! Lors de la prochaine session de mars, le Parlement traitera, en deuxième lecture, la modification de la loi fiscale valaisanne.

Depuis la consultation par le Département des finances et de l'énergie en avril 2018, le PSVR a obtenu gain de cause sur de nombreux éléments :

- Le canton souhaitait fixer le taux d'imposition à 15.61 %. Alors que l'UDC et le PLR demandaient de diminuer ce taux, le PSVR a demandé un taux de 17.5 %. Finalement, le Conseil d'Etat a retenu un taux de 16.89 %, allant dans le sens de nos revendications. Ce taux serait le taux d'imposition le plus élevés des cantons romands.

- Pour les compensations sociales, le canton souhaitait augmenter les déductions pour les primes et cotisations d'assurance vie, accidents et maladie et les intérêts de capitaux d'épargne, ainsi que pour les frais de garde des enfants par des tiers. Le PSVR a demandé d'éviter ces mesures « arrosoir » qui profitent aux plus hauts revenus et préfère des mesures ciblées telles que l'augmentation des réductions individuelles de primes maladie.

Finalement, le Conseil d'Etat a suivi notre demande en proposant d'augmenter et de fixer, dans la loi, le niveau des subsides des primes maladie. Il propose également la création d'un fonds cantonal pour l'intégration socio-professionnelle ancré dans la loi.

Si nous avons obtenu ces améliorations importantes depuis la consultation, nos deux revendications principales, lors des travaux de première lecture en novembre dernier, n'ont pas été suivies par le Parlement. Nous avons proposé que les grandes entreprises valaisannes participent, elles aussi, aux compensations sociales, à l'image de ce qui a été réalisé dans de nombreux cantons. En effet, selon ce projet, le Canton et les Communes perdent des recettes fiscales des entreprises et financent seuls les compensations. Pour pallier ce déséquilibre, nous avons proposé que les entreprises participent au financement :

- de l'assurance cantonale perte de gain maladie pour les chômeurs.

- des frais de fonctionnement du secteur d'accueil à la journée des enfants.

Nous regrettons également que le Parlement n'ait pas suivi notre amendement qui demandait de ne pas augmenter l'impôt minimum des personnes physiques. Nous estimons que par cette mesure l'Etat du Valais fait payer aux personnes les plus démunies les coûts d'une réforme en faveur des grandes entreprises et jugeons cette action injuste.

Si ces deux revendications ne devaient pas être prises en compte lors des travaux de deuxième lecture, le PSVR devra analyser l'opportunité du lancement d'un référendum sur la révision de la loi fiscale.

Emmanuel Amoos,
député et chef de groupe
AdG au Grand Conseil

La jeune garde | Champagne, votations, élections: voilà la recette pour 2020!

Plusieurs d'entre vous ont certainement fait sauter un ou deux bouchons la nuit du 31 décembre au 1er janvier... Je ne vais pas tourner autour du pot: excellente année à vous camardes! Qu'elle soit synonyme de santé, de bonheur, et surtout remplie de ROUGE!

Les JSVR n'ont attendu que le quatrième jour de cette année pour se rencontrer pour l'une des séances les plus importantes de l'année. 35 membres ont participé à notre Assemblée annuelle lors de laquelle nous avons abordé les sujets capitaux à venir.

JSVR
Jeunesses Socialistes du Valais Romand

Je tiens à remercier les membres présents pour la confiance qu'ils/elles m'ont accordée pour continuer à mener l'incroyable travail effectué par Simon pendant 4 ans et Valentin pendant plus de 6 ans. Merci à eux! Cette confiance, je vais la traduire en travail acharné pour apporter ma modeste contribution à notre belle cause.

Quel plaisir de pouvoir compter sur une section en feu! La dynamique créée par les anciens comités permet à chacune et chacun de se sentir à sa place dans notre section, la plus grande de Suisse Romande. L'effort considérable paie maintenant. Ce retour se ressent surtout dans l'immense base militante sur laquelle le Comité peut compter. Cette base incroyable de militant·e·s prêt·e·s à battre le pavé des régions valaisannes se réjouit vivement de passer concrètement à l'action. Tout le monde veut renouer avec la rue pour porter fièrement les valeurs qui nous sont chères.

Cet engagement a déjà débuté avec la campagne exceptionnelle pour les votations du 9 février, en particulier pour l'extension de la norme antiraciste au critère de l'orientation sexuelle. Les actions se multiplient dans le canton et à chaque occasion, plusieurs JSVR se retrouvent en

coulisse pour l'organisation, la concrétisation et l'action en elle-même. D'ailleurs, c'est à l'unanimité que lors de l'Assemblée annuelle nous avons soutenu cette modification du code pénal!

OUI une fois, et OUI une deuxième fois! L'initiative populaire «Davantage de logements abordables» a été largement soutenue par l'assemblée. «Rigide, inefficace et étatiste», c'est sur ces mots que le comité du NON fait campagne. C'est clair que le camp bourgeois ne peut que s'opposer à une initiative qui demande que chaque personne puisse disposer d'un logement à prix décent. J'entends déjà le grincement des dents de Bernard Nicod qui, si l'initiative venait à être adoptée, aurait plus de mal à faire des profits énormes sur le dos des locataires. De plus, jetez un œil attentif aux affiches qui ont l'air de faire une publicité indécente pour cette marque de cigarettes qui commence par M et se termine par O. Ne cherchons pas plus loin, l'utilisation du rouge ne leur réussit pas!

C'est justement autour de cette couleur que nous devrons faire campagne pour les élections communales en portant un projet commun: solidaire, féministe, pour les 99%, écologiste, égalitaire et contre la grande machine du Capital! Une fois encore, l'expérience nous l'a prouvé. C'est en allant sur le terrain que nous accomplissons de grandes choses! Les projets du PS Suisse pleuvent: Initiative des 10%, Non aux cadeaux fiscaux pour les familles aisées, sans parler de l'initiative de la JS Suisse pour les 99 %. Si ces projets ont abouti c'est grâce à l'intense travail dans la rue entrepris par les militantes et militants. Les communales c'est l'occasion rêvée de faire connaître nos idées en menant une campagne de proximité. Pour toutes et tous les jeunes des JSVR, c'est aussi et surtout l'opportunité de vivre une première campagne politique en terrain connu et de peut-être faire un premier pas en politique avec une élection à la clé.

2020 sera fort intéressante au niveau de la politique cantonale et communale essentiellement. Aux JSVR, nous sommes impatient·e·s de vivre tous ces moments avec toutes et tous les camardes du canton, et nous nous engagerons avec toute l'énergie nécessaire pour faire vivre longtemps encore le socialisme!

Adrien Pinho,
président des JSVR
(jeunesses socialistes du Valais romand)

Parole à Entremont-Autrement | Vallée d'Entremont: Verra-t-on une fusion?

Il y a trois ans, lorsque j'ai commencé mon mandat de conseiller communal, le thème de fusion des quatre communes de la Vallée d'Entremont était à l'ordre du jour des différents Conseil communaux. Cela me réjouissait et au fond de moi, je me disais que j'avais une chance énorme car ce genre de processus n'arrive qu'une fois dans la vie d'une commune et que j'étais présent autour de la table au bon moment.

Des séances avec un bureau spécialisé dans les fusions ont été organisées dans chaque commune concernée pour sonder le ressenti de chaque Conseil. Des soirées publiques ont aussi été mises sur pied pour expliquer le processus à toute la population et répondre à toute leurs questions ou craintes.

Lors de chaque soirée organisée, l'affluence était plus qu'honorable. Ce qui sous-entend que le thème intéresse et que la fusion est mûre et suffisamment ancrée dans le quotidien des gens pour avoir une chance d'être acceptée. Pour moi, la fusion de communes doit venir d'en bas et remonter les échelons de l'autorité et non le contraire pour avoir ne serait-ce qu'une petite chance d'aboutir.

Dans la Vallée, nous avons déjà beaucoup de domaines dans lesquels nous sommes fiancés. La sécurité, l'école, une animatrice socio-culturelle, le tourisme,... Nous avons même quelques collaborations avec l'entier du district.

Mais alors pourquoi cette belle émulation, qui aura duré une petite année, est-elle retombée et pourquoi maintenant, le dossier est-il quasiment aux oubliettes? Était-ce encore trop tôt? Était-ce présenté par les mauvaises personnes? La possible fusion entre Bagnes et Vollèges a-t-elle fait peur aux gens? Ou le fait que Sembrancher soit partagé entre les deux vallées et ne veut ou ne peut pas se décider? Etais-je trop naïf et enthousiaste lors de mes débuts pour croire à l'aboutissement d'un tel projet?

Je pense qu'en deux petites années, un petit peu de tout ça explique plus ou moins le fait que le sujet soit reparti au fond de la pile.

Mais aujourd'hui, nous sommes début 2020. La fusion entre Bagnes et Vollèges est entérinée et sera effective dans une année. Dans quelque mois arrivent les prochaines élections communales. J'espère que le nouveau visage des autorités (dont je souhaite faire partie) sera enclin à remettre ce sujet ô combien important pour notre avenir au centre des débats; au même titre que le réchauffement de notre planète, la mobilité dans notre belle région de montagne, la digitalisation de notre société, etc...

Je vais m'engager pour que toutes ces collaborations intercommunales finissent dans un avenir relativement proche en un beau mariage où tout le monde aura un rôle important à jouer. Pour qu'une fusion puisse aboutir, il faut que personne ne soit mis de côté, que l'on n'ait pas l'impression que le grand absorbe les petits et que personne ne perde son identité. Je suis pour une fusion populaire et non politique. Je suis pour une fusion transparente où toutes les informations utiles seront à disposition du grand public. Je suis pour une fusion où l'intérêt du plus petit a autant d'importance que celui du plus puissant.

Pour finir, soyez braves, ayez le courage d'affirmer vos opinions et surtout soyez heureux et restez en bonne santé.

Basile Darbellay,
conseiller communal EA
à Liddes

PS Parti socialiste du Valais romand

Le parti socialiste du Valais romand cherche pour son secrétariat cantonal:

Un·e adjoint·e parlementaire à 10%

Entrée en fonction:
1er mars 2020 – Contrat à durée déterminée d'une année

Activités:
- Secrétariat politique du groupe parlementaire au Grand Conseil
- Compte rendu des travaux des élu·e·s du Grand Conseil dans le Peuple.VS

Nous offrons:
- Des conditions de travail flexibles et attractives, dans une organisation dynamique, forte de centaines de militant·e·s, qui compte dans la vie politique cantonale.
- Une rémunération en rapport avec l'engagement
- Une expérience riche en rencontres et apprentissage

Profil souhaité:
- Formation achevée (université ou Haute école) et/ou expérience dans un domaine similaire
- Adhésion aux idées et au programme du Parti socialiste du Valais romand
- Bonne connaissance des institutions valaisannes (communales/cantonales)
- Bonnes capacités d'analyse, de rédaction et de synthèse
- Autonomie, sens des responsabilités et esprit créatif
- Personnalité ouverte, sociable, aimant communiquer et motivée

Les dossiers de candidatures (CV, lettre de motivation, diplômes et certificats de travail) sont à adresser en un seul fichier PDF par mail à: psvr@bluewin.ch
Délai: 15 février 2020

Le 9 février prochain, nous devrons nous rendre aux urnes pour nous prononcer sur deux objets de votation fédéraux: **l'extension de la norme antiraciste au critère de l'orientation sexuelle,** et **l'Initiative populaire «Davantage de logements abordables»** de l'Association suisse des locataires.

Davantage de logements abordables – sortir le logement de la spirale de la spéculation

LE CONTENU EN BREF

L'initiative de l'ASLOCA pour davantage de logements abordables se construit sur 3 axes principaux:
Premièrement, elle souhaite qu'au moins 10% des logements nouvellement construits soient des logements abordables, cela, soit par des coopératives de logement, soit par des institutions d'utilité publique.
Deuxièmement, afin de réaliser au mieux cet objectif, les cantons et les communes qui le souhaitent pourraient, si l'initiative devait être acceptée, acheter des terrains ou des bien-fonds appropriés via un droit de préemption.
Finalement, l'initiative souhaite que les rénovations énergétiques éventuelles apportées aux bâtiments ne soient pas un prétexte pour une hausse des loyers absurde.

LES ARGUMENTS

Des prix loin d'être justifiés

Selon l'Office fédéral de la statistique, entre 2005 et 2019, les loyers ont augmenté de 19% en Suisse. C'est largement plus que les salaires: le renchérissement restait inférieur à 5% dans le même temps.
Selon une étude de 2017, les loyers standards des appartements trois pièces sont, en moyenne, 16,5% plus chers que ceux des logements d'utilité publique comparables. Autrement dit, un locataire paiera environ chaque année près de 2 mois de loyer en plus que quelqu'un logé dans un logement d'utilité publique, non axé sur la recherche de profit. Dans les centres urbains, l'écart monte même jusqu'à 26%. Cela signifie que l'on y paie plus de 3 mois de loyer en trop chaque année. Ce montant supplémentaire est uniquement consacré au profit des spéculateurs immobiliers.
Si l'on s'amuse à faire le calcul, si tout le «capital» que constitue le sol suisse appartenait aux collectivités publiques et qu'une taxe d'utilisation de 2% net était perçue, absolument tous les impôts prélevés aujourd'hui par la Confédération pourraient être supprimés.

Le code des obligations stipule que les loyers doivent être fondés sur des coûts permettant d'obtenir un rendement modeste et limité. Le Tribunal fédéral a défini le niveau de ce rendement: il ne doit pas être supérieur de plus de 0,5% au taux d'intérêt de référence – ce qui correspond actuellement à un rendement net de 2%. Or, les loyers sont de 40% trop élevés actuellement par rapport à la loi. Ce n'est ni plus ni moins qu'une situation illégale à travers tout le pays qu'il est urgent de combattre frontalement.

Le refus d'un droit fondamental

Le sol est un bien essentiel, comme l'eau et l'air. Nous en avons toutes et tous besoin pour mener notre existence, on ne peut pas ne pas en consommer: il s'agit d'une consommation forcée qui concerne 100% de la population.

La Constitution suisse établit un droit pour toutes et tous à un logement abordable (article 41). Et si l'ordonnance y relative (OILC) prévoit déjà un droit de préemption pour les communes et les cantons sur les biens immobilisés de la Confédération, ce dernier est mis à mal: tout d'abord, les prix d'achat de biens immobiliers sont toujours fixés par une procédure d'appel d'offres, gagnée par le plus offrant. Cela évince les pouvoirs publics. Deuxièmement, l'externalisation des services de La Poste et des CFF a entraîné la fin de leur soumission à cette ordonnance.

Aujourd'hui, seulement 10% des locataires peuvent potentiellement devenir propriétaire de leur objet (selon une étude de la Banque cantonale de Zurich, chiffres également sortis par Credit Suisse). La construction de logements d'utilité publique est stagnante depuis des décennies, alors que la demande de ces mêmes logements est plus forte. La solution, c'est une expansion de ces derniers – ce que demande l'initiative – qui garantirait le droit fondamental de tout individu à se loger.

EN VALAIS

Cette initiative et ses effets trouveraient naturellement un écho positif en Valais. Florian Chappot, conseiller municipal à Sion et membre de l'ASLOCA Valais, répond à quelques questions:

La population valaisanne est-elle réellement concernée par ce texte, qui s'adresse aux locataires?

Contrairement à un mythe trop répandu qui voudrait qu'en Valais, tout le monde soit propriétaire, près de la moitié de la population du canton est constituée de locataires (43%). Cette proportion augmente dans les centres urbains (jusqu'à plus de 60%), et elle a tendance depuis quelques années à augmenter en Valais, alors qu'elle diminue plutôt au niveau suisse.
La part de coopératives de logement est extrêmement faible en Valais en comparaison avec d'autres cantons, et les aides actuelles sont limitées dans le temps.

Quels avantages ont les coopératives de logement pour les locataires?

Il s'agit d'une voie intermédiaire entre le statut de propriétaire et celui de locataire. On devient

coopérant en achetant une part de la coopérative, ce qui donne une certaine sécurité de logement, et la garantie d'un prix qui n'est pas fixé dans la logique du profit, mais bien pour couvrir les coûts effectifs du logement. On n'est donc pas dans le logement social, mais bien dans une façon de se loger qui correspond à l'idée qu'il s'agit d'un droit fondamental, et garantit des prix idoines.

Et qu'en est-il des régions de montagne ?

Fin 2019, une rencontre des jeunes originaires des communes de montagne a eu lieu à Crans-Montana. Leurs discussions se sont principalement axées sur l'offre de logements locatifs dans ces régions. Il est extrêmement difficile pour des jeunes de stations touristiques de rester dans leurs villages lorsqu'ils déménagent. Les logements construits par des investisseurs extérieurs sont trop chers, trop grands. La spéculation actuelle sur l'immobilier participe donc indirectement au dépeuplement des régions de montagne !

La spéculation actuelle sur l'immobilier participe donc indirectement au dépeuplement des régions de montagne !

Florian Chappot, conseiller municipal

Interdiction de la discrimination en raison de l'orientation sexuelle

LE CONTENU EN BREF

Ce texte a été initié il y a plusieurs années par Mathias Reynard via une initiative parlementaire : le projet d'extension de la norme pénale antiraciste, l'article 261bis du Code pénal. Cette norme, votée en 1994, punit les actes qui consistent à nier publiquement le droit à l'égalité de certains individus en raison de leur couleur de peau, origine ethnique ou religion. En février, nous nous prononcerons sur l'extension de cette norme aux critères liés à l'orientation sexuelle.
Autrement dit, si le texte passe, les discriminations et appels publics à la haine à l'égard des personnes lesbiennes, gays ou bisexuelles, qui sont actuellement sans protection juridique en cas d'atteinte à leur dignité, seront condamnables pénalement.

LES ARGUMENTS

Un texte nécessaire

Si l'on regarde les actualités en Suisse, on constate rapidement que les discriminations et agressions homophobes sont loin d'être un mythe. Taxe sur l'homosexualité[1], refus de places en crèche pour des pères gays[2], les cas sont là.
Selon STOP SUICIDE, le risque de suicide est de 2 à 5 fois supérieur chez les jeunes LGB que chez les hétérosexuel·le·s. 50 % des premières tentatives de suicide ont lieu avant l'âge de 20 ans chez les jeunes gays, et 74 % pour les jeunes lesbiennes (dont 43 % entre 14 et 16 ans).

Un texte efficace

Regardons également le bilan de la norme pénale antiraciste jusqu'à présent. Entre 1995 (entrée en vigueur du texte) et 2018, 910 cas ont été reportés devant les tribunaux suisses. C'est en moyenne 38 cas par année, dont 62 % ont abouti sur une condamnation. Pour les 38 % restant, il y eut acquittement ou non-lieu.

L'argument des opposants déclarant que le texte entraînerait une multiplication disproportionnée des condamnations ne tient donc pas la route. En revanche, inscrire une telle norme dans le code pénal permettrait d'enregistrer efficacement les plaintes déposées en la matière, et d'obtenir des chiffres sur les agressions homophobes en Suisse.

La Suisse pointée du doigt

La lacune actuelle de la norme pénale antiraciste a souvent été pointée du doigt, notamment par l'ONU et la Commission européenne contre l'intolérance. En France, depuis 2004, l'on punit les propos publics incitant à la haine. Depuis 2012, l'identité de genre est également protégée.
Au Canada, la Cour d'appel de l'Ontario a statué que l'absence de mention de l'orientation sexuelle dans la loi concernant les droits de la personne était discriminatoire. En 1996, l'orientation sexuelle est introduite comme motif de discrimination.
Faut-il le rappeler : l'homophobie n'est pas et ne sera jamais une opinion. Il s'agit de discrimination pure et simple, qui conduit à des souffrances parfois mortelles. Il est temps que la honte change de camp.

Le 9 février, nous avons l'occasion de faire avancer l'égalité entre toutes et tous en Suisse. D'une part, en garantissant le droit fondamental d'accès au logement. D'autre part, en garantissant enfin aux personnes LGB une protection juridique face aux discriminations et violences subies.

Clément Borgeaud, vice-secrétaire central de la JS Suisse

[1] https://360.ch/suisse/45388-plaintes-en-rafale-contre-le-nazillon-qui-veut-taxer-les-homos/

[2] https://lecourrier.ch/2019/11/01/refuses-a-la-creche-car-leurs-peres-sont-gay/

PS Parti socialiste du Valais romand

JSVR Jeunesses Socialistes du Valais Romand

8 février 2020
Matinée des sections

11 février 2020
Comité directeur

24 mars 2020
Comité directeur

24 mars 2020
Conseil de Parti

4 et 5 avril 2020
Congrès du PS suisse
(élection de la Présidence)

21 avril 2020
Comité directeur

www.psvr.ch

Toutes les infos
sur la page facebook

Jeunesses socialistes
du Valais romand

www.jsvr.ch

Le vengeur masqué

Après l'allocution des vœux de notre présidente de la confédération Simonetta Sommaruga, on se pose un instant dans le canapé et on réfléchit.
On médite un instant sur ce qui fait de nous des gens heureux et on se souvient avec bonheur de l'odeur du pain frais dans la boulangerie du village.
On se rappelle le bruit de la machine à café et les conversations des visiteurs du dimanche matin qui feuillètent le journal dominical au tea-room.
On passe en revue les tourtes et autres desserts exposés dans la vitrine, faits maison, qu'on emportera pour le diner avec nos invité·e·s.
Alors oui, la Suisse est un pays heureux. N'en déplaise à Sophia Aram qui en panne d'inspiration, nous a servi une chronique plus qu'indigeste sur France Inter.
Il suffit de regarder le TJ sur les chaînes françaises, quand une chasse à l'homme s'organise à la sortie du théâtre, et qu'un président de la République doit être emmené toutes sirènes hurlantes à l'écart d'une foule haineuse.
Alors oui, chère Simonetta, Madame la Présidente, je te souhaite de pouvoir longtemps encore continuer à acheter ton pain à la boulangerie. Parce qu'en Suisse, c'est encore possible, et c'est une bonne nouvelle !

LA POSTE
JAA CH-1950 Sion 1
le peuple.VS

Commission femmes* PSVR

Comme annoncé lors du Congrès de novembre 2019, le PSVR a décidé de mettre sur pied une Commission femmes*

Certaines d'entre vous ont déjà annoncé leur intérêt et nous nous en réjouissons !

Dans un premier temps, nous vous remercions chaleureusement de nous confirmer votre intérêt. Vous pouvez vous inscrire au PSVR : psvr@bluewin.ch

Crystal Jordan, que le PSVR remercie d'ores et déjà pour son futur engagement, prendra ensuite contact avec vous pour fixer une première rencontre et définir les objectifs de cette commission.

« Avant qu'une révolution arrive, elle est perçue comme impossible ; après cela, elle est considérée comme inévitable. » Rosa Luxemburg

Bimensuel – 9e année | www.lepeuplevs.ch | Rédaction : Barbara Lanthemann – PSVR – Rue de Conthey 2 – 1950 Sion – redaction@lepeuplevs.ch | Abonnement annuel : CHF 90.– | Abonnement de soutien : CHF 120.– | Abonnement pour les membres JSVR : CHF 50.– | Tarifs de publicité : CHF 200.– (1/8 page) / CHF 400.– (1/4 page) / CHF 800.– (1/2 page) / CHF 1600.– (page complète) | Administration et publicité : Le Peuple.VS – Rue de Conthey 2 – 1950 Sion – 079 443 76 41 – abonnement@lepeuplevs.ch – publicite@lepeuplevs.ch